

**Le possessif *son propre* en français :**  
**une preuve en faveur de l'interaction entre intensification et liage**

Plusieurs études typologiques (cf. Ekkehard et Siemund 1999 : *Intensifiers and Reflexives: A Typological Perspective*) suggèrent qu'il existe un lien entre intensification et liage : dans de nombreuses langues, les éléments employés comme réfléchis correspondent aux éléments utilisés comme intensificateurs (ex.: *himself* en anglais, *ziji* en mandarin, *lui-même* en français) ; dans d'autres langues, les réfléchis s'associent à des intensificateurs pour former des réfléchis complexes (ex.: *sich selbst* en allemand ; *zichzelf* en néerlandais, *sig selv* en danois). Pourtant, la plupart des théories du liage (cf. Chomsky 1981 : *Lectures on Government and Binding*, Chomsky 1986 : *Knowledge of Language*, Pollard et Sag 1992 : "Anaphors in English and the scope of Binding Theory", Reinhart et Reuland 1993 : "Reflexivity" ...) ne prennent pas en compte cette observation. Quant à celles qui la prennent en considération (cf. Bergeton 2004 : *the Independence of Binding and Intensification*), elles se prononcent en faveur d'une stricte indépendance entre intensification et liage.

Le but de cette communication est au contraire de montrer l'interaction entre ces deux modules à la lumière du possessif *son propre* en français. Il s'agit de montrer que *son propre* ne constitue pas une entrée lexicale marquée anaphoriquement, mais se décompose en deux éléments. De fait, le pronom possessif *son* et l'adjectif *propre* existent de manière indépendante en français. Or leur composition prédit les effets sémantiques escomptés pour *son propre*. Il y a donc association d'un élément caractéristique du module du liage (*son*) et d'un élément caractéristique de celui de l'intensification (*propre*). Toutefois, la présence de *propre* modifie les propriétés de liage de *son* en fonction de ce qui est intensifié, ce qui signifie qu'il n'y a pas indépendance, mais interaction entre intensification et liage.

Ainsi, on peut tout d'abord démontrer que *propre* fonctionne comme un intensificateur caractéristique des groupes nominaux possessifs : son rôle sémantique consiste à contraster le possessor ou le possessum avec un ensemble d'alternatives déterminées par le contexte:

- 1) a. Aujourd'hui, Claire a pris sa **propre** voiture.
- b. Aujourd'hui, Claire a pris sa voiture.
- 2) a. Clément est devenu si insupportable que sa **propre** femme ne lui rend plus visite.
- b. Clément est devenu si insupportable que sa femme ne lui rend plus visite.

Dans ces deux phrases, *propre* modifie non pas la valeur de vérité de la version (a) par rapport à la version (b), mais sa valeur pragmatique. De fait, en (1), l'emploi de *propre* n'est correct que si la voiture de Claire est opposée à la voiture d'une autre personne saillante dans le contexte, par exemple si Claire prend normalement la voiture de son mari. Dans ce premier cas, *propre* met donc en contraste le possessor *Claire* avec un autre possessor. En revanche, en (2), *propre* contraste non pas le possessor *Clément*, mais le possessum *la femme de Clément* avec d'autres individus ; (2a) est ainsi pragmatiquement correct dans un contexte où d'autres personnes ont également cessé leurs visites à Clément. De plus, par rapport à (1a), (2a) exprime l'idée que la femme de Clément est, parmi les alternatives du discours, l'individu le moins susceptible d'interrompre ses visites. Donc comme l'intensificateur *x-même* en français ou *selbst* en allemand (cf. Eckardt 2001 : "Reanalysing *selbst*"), *propre* a un effet similaire au focus contrastif : il sert à contraster un individu avec d'autres individus saillants dans le contexte ; en outre, *propre* est spécifique parce qu'il n'apparaît que dans les groupes nominaux possessifs et qu'il présente, dans la même position syntaxique, deux cibles possibles d'intensification : le possessor (possessor *propre*) ou le possessum (possessum *propre*).

Le point crucial pour notre propos est que ces propriétés d'intensification de *propre* corrélerent avec les propriétés de liage de *son propre* : quand *son* s'associe avec possessor *propre*, *son propre* présente les propriétés d'une anaphore ou d'une logophore ; en revanche, ce n'est pas le cas quand *son* s'associe avec possessum *propre*.

Ainsi dans le premier cas où *propre* intensifie le possessor, *son propre* présente des propriétés de liage différentes de celles du pronom *son*. La première option est que *son propre* se comporte comme une anaphore qui respecte le principe A des théories classiques du liage (cf. Chomsky 1981 et les révisions qui ont suivi) : *son propre* nécessite un antécédent qui le c-commande (ex. 3) et qui soit dans la même proposition (ex. 4).

- 3) a. Les gens originaires de **Tahiti<sub>k</sub>** préfèrent généralement **ses<sub>k</sub> plages** à celles des Caraïbes.
- b. \*Les gens originaires de **Tahiti<sub>k</sub>** préfèrent généralement **ses<sub>k</sub> propres plages** à celles des Caraïbes.
- 4) a. \*[**Cette compagnie**]<sub>k</sub> sera encore mieux connue lorsque les organisateurs auront étendu sur le marché **sa<sub>k</sub> propre marque de café équitable**.
- b. [**Cette compagnie**]<sub>k</sub> a développé **sa<sub>k</sub> propre marque de café équitable**.

Ces deux conditions syntaxiques sont toujours requises lorsque l'antécédent possessor est inanimé. En revanche, une deuxième option existe lorsque le possessor est animé : *son propre* peut également avoir les propriétés d'une logophore ; on se réfère ici à l'hypothèse selon laquelle les anaphores liées à longue distance correspondent à des logophores (cf. par exemple Huang et Liu 2001 : *Logophoricity, Attitudes and ziji at the Interface*). Dans ce cas, l'antécédent ne doit pas nécessairement c-commander (ex. (5)) localement (ex. (6)) *son propre*, mais doit avoir les propriétés d'un centre de perspective. En particulier, la lecture *de se* est requise:

- 5) L'opinion de **Jean<sub>k</sub>** portait sur **sa<sub>k</sub> propre mère**.
- 6) **Michel<sub>k</sub>** est persuadé que les juges sélectionneront **ses<sub>k</sub> propres enfants**.

En effet, même si l'antécédent de *son propre* n'est pas un c-commandeur local en (5) et (6), ces exemples sont grammaticaux car l'antécédent correspond au centre logophorique de la phrase.

Ainsi, dans le premier cas où *propre* intensifie le possessor, *son propre* doit suivre les règles d'anaphoricité ou de logophoricité. Mais le fait décisif est que *son propre* ne présente pas ces restrictions lorsque c'est le possessum que *propre* intensifie. De fait, dans ce deuxième cas, *son propre* ne requiert pas un antécédent qui le c-commande de manière locale ou qui soit le centre de perspective de la phrase:

- 7) [**Ce pont**]<sub>k</sub> a l'air très fragile. **Son<sub>k</sub> propre architecte** ne le traverserait pas.

De fait, en (7), *propre* contraste non pas le pont –le possessor– mais l'architecte du pont –donc le possessum– avec d'autres individus. Or ici, l'antécédent *ce pont* ne c-commande pas *son propre architecte* et n'est pas dans la même proposition ; *son propre* n'est donc pas une anaphore. En outre, *ce pont*, puisque son référent est inanimé, ne peut pas constituer un centre de perspective ; *son propre* n'est donc pas non plus une logophore. Pourtant, contrairement à (4a) –et c'est là le contraste crucial–, la phrase est grammaticale. *Son propre* ne présente donc pas les mêmes propriétés de liage selon que *propre* intensifie le possessor ou le possessum.

Cela met en évidence une interaction entre les modules d'intensification et de liage au sein de la grammaire. En effet, c'est seulement lorsque *propre* intensifie le possessor, dont le référent, de manière cruciale, correspond à celui de l'antécédent, que *son propre* présente des propriétés anaphoriques ou logophoriques ; en ce cas, la présence de l'intensificateur *propre* modifie donc les propriétés de liage du pronom possessif *son*. En revanche, de telles propriétés n'apparaissent pas lorsque c'est non pas le référent de l'antécédent, mais le possessum, qui est intensifié par *propre*.

Une hypothèse spéculative pour expliquer ce lien intrinsèque entre intensification et liage consiste à mettre en relation le domaine sur lequel porte le calcul des alternatives et le domaine de liage : l'idée est que les alternatives générées par *propre* sont établies sur des constituants bornés, qui constituent précisément le domaine de liage de *son propre*. De fait, les alternatives à un élément en focus sont calculées sur des domaines limités, comme le montre notamment l'élément *ne...que*, qui ne peut se distribuer sur deux propositions que dans des conditions restreintes (à l'infinitif, au subjonctif). Cela signifierait donc que les domaines de liage sont en fait délimités par les contraintes imposées par le calcul des alternatives.